

Santes



PROJET EDUCATIF 2022 - 2023

Accueils Collectifs de Mineurs

Mairie de SANTES
8, avenue Albert Bernard
59 211 SANTES

SOMMAIRE

L'organisateur	p. 3
Les intentions éducatives	p. 4
Les modalités de fonctionnement et les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils	p. 5
Les locaux et espaces utilisés	
La définition des horaires d'ouverture	
Les modalités d'inscription et de tarification	
Les modalités de recrutement des équipes	
Les règlements intérieurs	p. 9
Les outils d'information et de relations avec les familles	p. 18
Le budget de fonctionnement 2019	p. 19
Les modalités d'évaluation et de suivi du projet	p. 20

L'organisateur

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont organisés par la :

Mairie de SANTES
8, avenue Albert Bernard
59 211 SANTES
03.20.38.84.84
contact@santes.fr

Représentée par Monsieur Hiazid BELABBES Maire de la commune.

Les affaires scolaires sont déléguées à Madame HECQUET Audrey, adjointe aux écoles et aux ACM.

Les Accueils Collectifs de Mineurs de la commune regroupent des :

- Accueils périscolaires = garderie matin et soir pour les enfants de 2 à 11 ans
= accueil de loisirs du mercredi pour les enfants de 2 ans (enfants scolarisés) à 16 ans
- Accueils extrascolaires = L'accueil de loisirs sans hébergement traditionnel des Petites Vacances Scolaires (sauf Noël), et l'été
= L'accueil de loisirs sans hébergement sportif 6/16 ans l'été

Les intentions éducatives

Des intentions éducatives ont été décidées pour chacun des accueils.

Les responsables des accueils, avec leurs équipes, ont pour mission de traduire ces intentions éducatives dans des projets pédagogiques cohérents, évaluables et efficaces. Un des enjeux du projet éducatif est la mise en place de passerelles entre les différents accueils afin qu'il y a une suite logique dans les animations proposées. Ces intentions sont le fil rouge du Projet Educatif.

Accueil de loisirs périscolaire 2/11 ans : proposé aux enfants inscrits au Groupe Scolaire Henri Matisse et aux enfants extérieurs pour les mercredis

1. Améliorer le fonctionnement de la Garderie périscolaire en créant un lieu respectueux, calme et éducatif
2. Assurer une meilleure cohérence entre l'accueil périscolaire maternelle et primaire ainsi qu'entre les différentes périodes d'accueil (matin et soir)
3. Découverte des activités sportives les mercredis matin pour les primaires le souhaitant

Accueil du mercredi pour les enfants de 2 à 16 ans : durant la période scolaire

1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
3. Favoriser la découverte de nouvelles activités sportives
4. Respect de l'environnement et découverte d'activités « Nature »

Accueil de loisirs sans hébergement traditionnel pour les enfants de 2 à 16 ans : accueils ouverts pendant les Petites Vacances Scolaires (sauf à Noël) et 6 semaines l'été.

1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
3. Connaissance et respect de notre environnement
4. Respect de l'environnement et découverte d'activités « Nature »
5. Redynamiser le groupe des plus de 11 ans en proposant des animations attrayantes pour ce groupe d'âge, répondant plus à leurs attentes

Accueil de loisirs sans hébergement sportif pour les enfants de 6 à 16 ans : ouvert 4 semaines l'été

1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
3. Favoriser la découverte de nouvelles activités sportives
4. Créer une passerelle avec l'Action Jeunes (action communale pour les plus de 16 ans) afin de faciliter le passage des accueils de loisirs vers l'Action Jeunes
5. Redynamiser le groupe des plus de 11 ans en proposant des animations attrayantes pour ce groupe d'âge, répondant plus à leurs attentes

Les modalités de fonctionnement et les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils

Les locaux et espaces utilisés

La commune a la possibilité d'offrir à ses Accueils de Loisirs et aux accueils périscolaires un panel très important de structures adaptées à l'accueil des enfants accueillis dans les centres ;

Sont mis à la disposition :

Le groupe scolaire Henri Matisse dans lequel se déroulent les garderies périscolaires, les ACM du mercredi et des petites vacances et les étés
La salle municipale dans laquelle se déroule le centre sportif

Les espaces verts tels que le Parc de la Mairie, le Parc du château

La commune de Santes a également le privilège d'appartenir au Parc de la Deûle et de pouvoir y organiser des sorties (forêt de la gîte, Parc Mosaic).

Les différents complexes sportifs avec les salles de sport (tennis de table, basket, musculation, dojo, salle de danse), les terrains de football, de tennis sont également à la disposition des accueils de loisirs.

La définition des horaires d'ouverture

* Les garderies périscolaires : Le matin : de 7H00 à 8H30 (du lundi au vendredi)
Le soir : de 16H30 à 18H30 (du lundi au vendredi)

* Les mercredis : ouverts toute la journée de 9h30 à 17h00, avec la possibilité pour les familles de choisir entre 3 formules =

- Le matin de 9h30 à 13h30 (repas obligatoire)
- Toute la journée de 9h30 à 17h00
- L'après-midi de 13h30 à 17h00

Une garderie est également mise en place le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h00

* Les vacances : les inscriptions se font obligatoirement à la journée complète.

Toute la journée : de 9H30 à 17H00, avec repas

Garderie matin : de 7H30 à 9H30

Garderie soir : de 17H00 à 18H00

Les modalités d'inscription et de tarification

Modalité d'inscription : Pour les accueils périscolaires, les dossiers d'inscriptions sont à retirer et à rendre au service Enfance situé au sein de la Mairie. Les inscriptions se font pour une année scolaire.

Pour les accueils du mercredi, les inscriptions se font soit via le Kiosque Famille, soit en retirant les dossiers en mairie. Les inscriptions se font de période à période. Selon les mercredis, les familles peuvent varier la formule choisie (matin, journée ou après-midi). Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font directement sur le Kiosque Famille ou les dossiers d'inscription sont à disposition à la mairie au service Enfance. Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés par le biais du site Internet de la commune.

Modalité de tarification : Les tarifs sont décidés au cours du conseil municipal.

TARIFS DES GARDERIES PERISCOLAIRES

Quotient familial	Matin Forfait 1h30 Santois	Matin Forfait 1h30 Extérieur	Soir Tarifs à l'heure Santois	Soir Tarifs à l'heure Extérieur
De 0 à 500 €	1,47 €	2,19 €	0.98 €	1.46 €
De 501 € à 630 €	1,68 €	2,43 €	1,12 €	1.62 €
De 631 € à 880 €	1,92 €	2,64 €	1.28 €	1.76 €
De 881 € à 1 300 €	2,22 €	2,94 €	1.48 €	1.96 €
De 1 301 € à 1 950 €	2,31 €	3.03 €	1.54 €	2.02 €
Au-delà de 1 951 €	2,34 €	3.06 €	1.56 €	2.04 €

TARIFS JOURNALIERS DES MERCREDIS / PVS

SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	5.15 €	3,23 €	1.93 €	1.43 €	1.14 €
De 501 à 630 €	7.77 €	4.56 €	3.20 €	1.75 €	1.25 €
De 631 à 880 €	9.82 €	5.59 €	4.22 €	2.06 €	1.43 €
De 881 à 1 300 €	12,71 €	7,46 €	5,25 €	2,39 €	1,75 €
De 1 301 à 1 950 €	13.23 €	7.97 €	5.76 €	2.90 €	2.26 €
Au-delà de 1 951 €	13.44 €	8.21 €	5,97 €	3.12 €	2.47 €

Extérieur Elève SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	7,21 €	5,29 €	3,99 €	2.46 €	2,17 €
De 501 à 630 €	9,83 €	6,62 €	5,26 €	2.78 €	2,28 €
De 631 à 880 €	11,88 €	7,65 €	6,28 €	3.09 €	2,46 €
De 881 à 1 300 €	14,77 €	9,52 €	7,31 €	3,42 €	2,78 €
De 1 301 à 1 950 €	15.29 €	10.03 €	7,82 €	3,93 €	3,29 €
Au-delà de 1 951 €	15,50 €	10.27 €	8.03 €	4,15 €	3,40 €

Extérieur Elève NON SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	17,51 €	11,47 €	8.11 €	4.52 €	4,23 €
De 501 à 630 €	20.13 €	12,80 €	9,38 €	4.84 €	4,34 €
De 631 à 880 €	22.18 €	13,83 €	10,40 €	5.15 €	4,52 €
De 881 à 1 300 €	25.07 €	15,70 €	11,43 €	5,48 €	4,84 €
De 1 301 à 1 950 €	25.59 €	16.21 €	11,94 €	5,99 €	5,35 €
Au-delà de 1 951 €	25,80 €	16.45 €	12.15 €	6,21 €	5,56 €

TARIFS HEBDOMADAIRES ETE (tarifs 2022)

	ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ 2022					
	ADOS (à partir du CM2)		PRIMAIRES (du CP au CM1)		MATERNELS (Moyenne à grande section)	
	SEMAINE PLEINE	SEMAINE 4 JOURS	SEMAINE PLEINE	SEMAINE 4 JOURS	SEMAINE PLEINE	SEMAINE 4 JOURS
De 0 à 500 €	32.90 €	26.32 €	28.80 €	23.04 €	23.50 €	18.80 €
De 501 à 630 €	49.00 €	39.20 €	44.65 €	35.72 €	39.40 €	31.52 €
De 631 à 880 €	51.05 €	40.84 €	46.67 €	37.68 €	41.80 €	33.44 €
De 881 à 1300 €	52.15 €	41.72 €	48.20 €	38.56 €	42.90 €	34.32 €
De 1301 à 1950 €	54.80 €	43.84 €	50.85 €	40.68 €	45.45 €	36.36 €
Au-delà de 1951 €	56.10 €	44.88 €	51.90 €	41.52 €	46.55 €	37.24 €
MAJORATION Extérieurs scolarisés à Santes	17.50 €	14.00 €	17.50 €	14.00 €	17.50 €	14.00 €
MAJORATION Extérieurs non scolarisés à Santes	40.00 €	32.00 €	40.00 €	32.00 €	40.00 €	32.00 €

Les modalités de recrutement des équipes

D'une manière générale :

- on peut trouver dans les équipes d'animation deux types de statuts : des fonctionnaires territoriaux (stagiaires ou titulaires) ou des vacataires saisonniers.
- les animateurs voulant postuler pour les centres doivent envoyer un CV et une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire avant de recevoir le dossier de candidature

Les équipes d'animation sont constituées en fonction du nombre d'enfants inscrits, tout en respectant les taux d'encadrement fixés par la Jeunesse et Sports à savoir :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pour les accueils extrascolaires
- 1 animateur pour 14 maternels et un pour 18 primaires pour les accueils périscolaires (garderies matin et soir)
- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans pour les accueils de loisirs des mercredis (plan mercredi).

Les équipes d'animation se composent d'animateurs diplômés ou stagiaires, dont les quotas sont également soumis à la réglementation :

- **Animateurs qualifiés** : 50 % minimum (titulaires du BAFA ou d'un titre ou diplôme inscrit sur la liste réglementaire) ;
- **Animateurs stagiaires** : de 0 à 50 % selon le nombre d'animateurs non qualifiés comptabilisés dans l'effectif minimum requis ;
- **Animateurs non qualifiés** : 20 % maximum

Le tri des candidatures et les entretiens sont effectués par le coordinateur, les directeurs et adjoints aux ACM

Son rôle : concevoir et mettre en place des animations en direction des enfants et des jeunes accueillis.

La commune a l'avantage d'avoir au sein de son personnel 2 directeurs, ce qui lui évite de devoir recruter des personnes à ce poste.

Les outils d'information et de relations avec les familles

Pour favoriser un accueil individualisé de qualité, les inscriptions sont accompagnées par une présentation du fonctionnement et des projets de l'accueil. Cette première prise de contact permet une relation respectueuse et adaptée aux demandes et aux attentes de chacun.

Les programmes, les dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie au service Enfance où une personne est présente pour renseigner les parents qui auraient des questions. La commune possède également un site Internet présentant les différents accueils.

Situation spécifique :

Les parents peuvent signer avec les services de l'Académie et du Conseil Général un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce projet contractualisé informe du régime particulier des enfants ainsi que des mesures d'urgence à mettre en place en cas de difficulté. Une copie de ces PAI est donnée aux équipes d'animation.

Les outils d'information et de relations avec les familles

Les informations concernant les Accueils de Loisirs sont transmises aux parents par le biais de différentes méthodes :

- Les circulaires : sur lesquelles les familles peuvent trouver toutes les informations sur l'organisation même des centres : horaires d'ouverture, lieu de déroulement des activités, tarifs, ...
- Les plannings d'activités sur le site de la mairie, le kiosque
- Les contacts parents/animateurs : s'effectuent tous les jours pendant les accueils, les sorties, c'est un moment où les animateurs peuvent expliquer aux parents le comportement de l'enfant, les activités effectuées pendant la journée...
- Les contacts parents/directeurs

Le budget de fonctionnement 2022 /2023

Chaque accueil se voit attribuer une somme par an (voir tableau ci dessous). Les différents directeurs s'appuient sur ces sommes pour établir leur projet d'animation afin de respecter le budget.

	Accueil périscolaire	Mercredi	Petites Vacances	Eté
Restauration	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	23 000.00 €
Sorties et animations	0.00 €	500.00 €	2 500.00 €	La somme allouée dépend du nombre d'inscription
Transports	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Alimentation	0.00 €	500.00 €	1 000.00 €	
Pharmacie	0.00 €	150.00 €	100.00 €	300.00 €
Petit équipement	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	3 000.00 €

Les Modalités d'Évaluation

Afin de pouvoir suivre l'évolution des A.C.M. et l'application de son projet éducatif, la commune dispose d'outils d'évaluation :

- le projet pédagogique de l'A.C.M. et son évaluation à travers son bilan d'activité.
- les projets d'activités des animateurs et leurs évaluations (évaluations grands jeux - évaluations stagiaires - auto évaluations de l'animateur).
- les statistiques de fréquentation.
- le ressenti des enfants et des parents, grâce à un dialogue quotidien entre les parents et les équipes d'animation
- l'implication des acteurs locaux, aux travers des différentes manifestations.
- le suivi de l'équipe professionnelle à travers les entretiens annuels d'évaluation.